



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 0 / 1 0 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 3 0 / 1 0 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024-8219

### 1 Intitulé du projet

Création d'un lotissement dédié aux activités économiques de service sur la commune de La Fèche (72).

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS FLECHOIS

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

2 4 7 2 0 0 3 4 8 0 0 1 1 5

Communauté de communes

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

GRELET-CERTENAIS

Nadine

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 **Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6a	Le projet a pour objectif l'aménagement d'un lotissement dont les voies seront rétrocédées à la collectivité.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 **Caractéristiques générales du projet**

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise l'urbanisation de la zone au nord de la Zone d'Activité des Arches, située sur le secteur Nord-Est de la commune, correspondant à la zone Ua du PLUi approuvé le 14/01/2021 et modifié le 27/06/ 2024. Le secteur ne fait pas l'objet d'OAP.

La zone Ua est une zone destinée à l'accueil de construction à vocation d'activités.

L'emprise de l'opération couvre 3,45 ha.

Le projet prévoit la création de 2 parcelles subdivisibles à la demande pour un total de 13 parcelles maximum. L'emprise comprend aucun travaux de démolition.

Les voies de dessertes seront rétrocédées à la collectivité. La communauté de communes porte seule ce projet de lotissement.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet se situe dans le secteur Ua au Nord-Est de la commune, secteur destiné à l'accueil de constructions à vocation d'activités sur une emprise globale de 3,45ha. Il n'y a pas d'objectif de densité attendu.

Le projet permet de répondre à la stratégie de développement d'activités sur la commune avec pour objectif une implantation au plus près des parties urbanisées existantes déjà dédiées à l'activité, notamment à proximité de la Zone d'Activités dite "Les Arches". Le secteur sera bien intégré à son environnement, élaboré dans un souci de qualité urbaine et paysagère et favorisant les économies d'espace.

---

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux d'aménagement sur ce secteur se dérouleront en une seule phase d'urbanisation.

Le projet sera desservi par une voie nouvelle raccordant le boulevard de l'Europe à l'Ouest et la rue du levant à l'Est.

Les ouvrages de rétentions publiques seront réalisés dans leur capacité définitive dès le début des travaux. La voie sera composée de bande cyclables. un chemin piéton le long de la voie permettra les transit de piétons. Les matériaux de revêtement seront minéraux (enrobés pour la chaussée et le chemin piéton).

Durée prévisible des travaux : environ 16 semaines, décomposées en deux phases :

- provisoire (terrassment, assainissement, viabilisation réseaux souples) = 10 semaines
- définitive (finitions, éclairage) = 6 semaines

La gestion pluviales sera traitée en infiltration (pluie centennale) par le biais de noue en bord de la chaussée. Au-delà l'ouvrage surviendra dans le réseau existant. Les noues seront de faibles profondeurs (25 à 30cm), de largeur de 3m et seront plantées.

---

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Ce projet de zone d'activités vient renforcer la zone d'activité existante de la commune. Il sera directement raccorder au boulevard de l'Europe à l'Ouest et à la rue du Levant à l'Est.

En limite Nord le long du chemin de Chantilly, une frange végétale composée d'une haie sera mise en place par les acquéreurs.

La chaussée sera d'une largeur de 7m, avec deux bandes cyclables en rives de largeur de 1m25 chacune.

La chaussée sera réalisée de la manière suivante :

- géotextile anti-contaminant
- couche de forme pour PF2
- couche de base GNT 0/31,5 sur 20cm
- imprégnation gravillonnée
- grave bitume GB 0/14 classe 3 sur 16cm
- couche d'accrochage
- couche de roulement en BBSG 0/10 sur 6cm

---

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis :

- A la demande d'examen au cas par cas au titre de l'article R.122-3 du code de l'environnement objet du présent formulaire ;
- A la Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (Article R. 124-1 et suivants du code de l'environnement), rubrique 2.1.5.0 Rejets d'eaux pluviales.
- A l'obtention d'un Permis d'Aménager au titre du Code de l'Urbanisme

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain d'assiette :	3,45 ha
Nombre de parcelle / Surface de plancher :	13 parcelles max / 9 950 m <sup>2</sup>
Surface et linéaire de voie créée et rétrocedée :	2 224 m <sup>2</sup> / 262 ml
Surface d'espaces verts commun :	1 797 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : rue du Levant

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : LA FLECHE

Code postal : 7 2 2 0 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 4 7 ° 4 2 ' 2 1 " N Lat. : 0 0 ° 0 3 ' 0 9 " O

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 4 7 ° 4 2 ' 2 0 " N Lat. : 0 0 ° 0 3 ' 1 4 " O

Point de d'arrivée : Long. : 4 7 ° 4 2 ' 2 1 " N Lat. : 0 0 ° 0 3 ' 0 2 " O

##### Communes traversées :

LA FLECHE

##### Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi dont la dernière procédure a été approuvée le 14 janvier 2021, modifié le 24 février 2022 et le 27 juin 2024.  
Zonage Ua.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'intercepte aucune ZNIEFF (Cf Annexe 8) La ZNIEFF la plus proche, est de type I - Etang de la Monnerie. Elle se situe à +/- 700km à vol d'oiseau de l'aire d'étude et en direction Sud-Est.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire d'étude du projet n'intercepte pas de zone couverte par un Arrêté de Protection de Biotope (Cf Annexe 12)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors des pré-localisations des zones humides répertoriées par la DREAL Pays de la Loire. Cette non présence de zone humide a été confortée dans le cadre de l'élaboration du dossier de Loi sur l'Eau par la non présence de faune ou flore spécifique. (Annexe 9)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de La Flèche n'est pas concernée par un PPRT (Cf Annexe 10)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI de la Flèche approuvé le 17 juillet 2023
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon les données BASIAS, les sites CASIAS à proximité sont : - à 300m au Sud-Ouest : Socoflec des Bazars Fléchois - En activité - PAL 7202508 - à 500m au Sud-Ouest : station service - En activité - PAL7200331 - à 500m au Nord-Ouest : station service - Activité terminée - PAL7200346 (Annexe 11)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites classés les plus proches sont : Les rives du loir et vestiges du château de La Flèche (1,8km au Sud-Ouest du projet) Les rives du Loir à Bazouges-Cré-sur-Loir (9km à l'est du projet)

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'intercepte aucune zone Natura 2000 Le site Natura 2000 - Directive Habitat le plus proche est situé à 500m au Sud-Est du projet "Vallée du Loir, de Vass à Bazouges" FR5200649 (Cf Annexe 7)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est le château de Château de Gallerande à Luché-Pringé à environ 7km à l'Est du projet .

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne va pas engendrer de prélèvements d'eau directs dans le sous-sol ou en surface. Il va en revanche générer une hausse des consommations en eau potable sur le réseau de distribution de la commune.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune recharge de la nappe souterraine n'est prévue au projet. Les sondages sur site montre des arrivées d'eaux souterraines entre 1m60 et 2m30 de profondeur. Les modalités de gestion des eaux pluviales prévoient l'infiltration des pluies jusqu'à une pluie de retour centennale (= 100 ans). Les ouvrages publics étant peu profonds (succession de noue d'environ 25cm à 30cm de profondeur), le projet n'aura pas d'impact sur la nappe phréatique.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet envisage de limiter le volume de déblais, par une adaptation au plus près du sol. Un volume de déblais non estimé à l'heure actuelle sera nécessaire pour mettre en place la couche de fondation et de forme de la chaussée. Les évacuation de matériaux seront réalisées en Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI).
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour l'empierrement de la couche de forme de la chaussée.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'origine des matériaux n'est pas encore définie, le volume nécessaire impactera la nature de ceux-ci.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet étant une zone d'Activité, il n'est pas possible de prédire le nombre d'EH généré par les entreprises futures. Néanmoins, les emplois créés viseront en priorité des actifs locaux supposant une génération d'effluents limitée. De plus, la station d'épuration présente une charge nominale de 14 954 EH pour une capacité nominale de 26 667 EH, représentant 56% de charge, laissant ainsi de la marge lors de la création des entreprises.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les études initiales du site, l'aire du projet ne présente aucune sensibilités sur ces thématiques. (Cf Annexe 12)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas localisé dans ou proche d'un site Natura 2000 (Cf annexe 7)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'établit sur une prairie naturelle et permanente. Ces emprises sont identifiées comme à urbaniser dans la cadre du PLU.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par un PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est caractérisé par : - Un aléa retrait-gonflement des argiles : Faible - Pas de risque inondation par débordement de cours d'eau. - Le projet est en zone potentiellement sujette aux inondations de cave. - Zone de sismicité 2 = aléa faible - Radon : Faible - Mouvement de terrain : non
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune activité pouvant générer un risque sanitaire n'est recensée à proximité du projet. Les activités à proximité sont essentiellement du secteur commercial ou automobile.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera créé à proximité de la Zone d'Activité et débouchera sur le boulevard de l'Europe. Il engendrera ainsi une possible modification du trafic permettant à terme deux accès possibles dans la Zone d'Activités. Cela participera à désengorger la rue du Levant existante.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera générateur de bruit lié au trafic supplémentaire des salariés futurs et visiteurs et lors des travaux.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les composantes du projet ne sont pas génératrices de nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun élément dans l'environnement proche du site du projet n'est générateur de nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En dehors de la période de travaux (passage de camion, compactage des structures de chaussées) aucune composante du projet n'est génératrice de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun élément dans l'environnement proche du site du projet n'est générateur de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Excepté l'éclairage public, aucune composante du projet n'est génératrice d'émissions lumineuses.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun élément dans l'environnement proche du site du projet n'est générateur d'émissions lumineuses.
	<b>Émissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les modalités de gestion des eaux pluviales prévoient le tamponnement et l'infiltration d'une pluie centennale conformément aux demandes du SDAGE (pluie de retour T=10 ans au minimum).
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux infiltrées rejoindront la masse d'eau souterraine affleurante. La surverse du projet s'évacue dans le réseau existant rue du Levant.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées seront raccordées au réseau public pour traitement dans la station existante. Les EH générés ne peuvent être déterminés en l'absence de données sur les entreprises. Toutefois, comme indiqué précédemment, la station d'épuration est à 56% de sa capacité nominale de 26 667EH.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet va nécessairement produire des déchets liés à l'aménagement en lui-même (chantier), mais également durant son exploitation (déchets industriels). Il n'est toutefois pas de nature à produire des déchets dangereux.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet situé à plus de 500 m du site patrimonial remarquable de la Flèche
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet modifie la vocation d'occupation du sol du site, d'un usage agricole/naturel vers un usage d'activités.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Pour l'incidence de la consommation d'espace agricole, l'extension de la zone d'activité sur les parcelles en zone Ua reste en cohérence avec le PLU approuvé en janvier 2021.

Pour l'incidence des déplacements et trafic, le projet n'est pas accolé à un projet en cours de réalisation.

Pour l'incidence des rejets EP : le projet prévoit l'infiltration totale de la pluie centennale de l'emprise publique et n'engendrera pas d'incidence sur quel qu'autre projet.

Pour l'incidence des rejets EU : la station présente une capacité suffisante n'induisant pas de problème de traitement vis-à-vis des effluents supplémentaires de projets en cours ou à venir.

---

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

**6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables**

---

**6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).**

Le projet vise à limiter les déblais en basant le nivellement de la future voie sur le niveau du terrain naturel. Le terrain étant relativement plat et disposé à infiltrer les eaux pluviales, la gestion hydraulique des voies publiques futures se fera en surface, permettant ainsi de s'affranchir d'un réseau d'eaux pluviales enterré et permettant la restitution des eaux au plus près de l'endroit où elles sont générées.

La structure de chaussée a été dimensionnée afin de limiter le volume de matériaux à mettre en œuvre sans toutefois fragiliser la structure au vue du trafic qu'elle recevra.

Les projets privés devront se soumettre aux obligations du PLU en vigueur, notamment pour la gestion de leurs eaux pluviales.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli et des annexes fournies, il peut être estimé que le projet n'a pas lieu de faire l'objet d'une évaluation environnementale. En effet, la localisation du projet en extension urbaine prévue au PLU et à vocation d'activité n'intercepte aucun périmètre d'inventaire ou de protection du patrimoine paysager et naturel. Il ne présente pas d'intérêt floristique ou faunistique particulier et ne pose pas non plus d'entrave au déplacement d'espèces.

Le projet à travers la gestion des eaux pluviales et des plantations associées (trame verte et bleue à l'échelle du projet) permettra au mieux de favoriser le développement d'une certaine biodiversité.

D'une façon générale, l'élaboration du projet faisant l'objet de cette demande d'examen au cas par cas intègre donc les enjeux et contraintes de son site d'implantation et n'occasionnera pas de réelles contraintes supplémentaires vis à vis de son environnement

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 - ZNIEFF	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9 - Zones humides	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 10 - PPRN et PPRT	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe 11 - Pollution des sols	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Annexe 12 - Biodiversité	<input checked="" type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

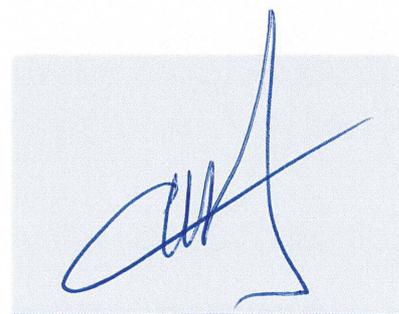
Nom GRELET CERTENAIS

Prénom Nadine

Qualité du signataire Présidente de la CCPE

À LA FLECHE

Fait le 10/10/2024



Signature du (des) demandeur(s)

Par délégation  
Le Directeur Général  
Adjoint des Services  
**Yannick FAVEUR**